



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

COMPTE – RENDU SUCCINCT

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 24 février 2022

Le jeudi 24 février à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au Trèfle, allée du Chemin vert à Rixheim, sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL. Le public était autorisé à assister à la séance.

Nombre de conseillers en fonction : 33

Nombre de conseillers présents : 21

Procurations de vote :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme HERBAUT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. Jean KIMMICH)
M. André GIRONA (procuration à M. Richard PISZEWSKI)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme Catherine MATHIEU-BECHT)
M. Olivier BECHT (procuration à Mme Rachel BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme Sophie ACKER)

Excusés :

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Guileine LEVY

Secrétariat de séance assuré par :

Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. Lucien WETTEL, président du Conseil des Aînés
1 journaliste
4 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire et Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services respectivement aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire adjoint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021.

FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner acte au Maire du débat qu'elle a présidé.

4. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer 2 subventions pour un montant total de 161.900,00 €.

5. Réductions de titre de recette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réduire les titres n° 664 de 17,00 € et n° 892 de 24,00 € du budget 2020, en reversant la somme de 41,00 € à Mme [REDACTED], domiciliée [REDACTED] RIXHEIM,
- D'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2022.

6. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association LA PASSERELLE – année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure pour 2022 entre la Ville de Rixheim et l'association LA PASSERELLE de Rixheim,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

TRAVAUX

7. Modernisation du système de vidéoprotection – demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de modernisation du système de vidéoprotection de la ville ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté :

Source	Montants HT	Taux
DETR	201 713,72 €	60,00%
Fonds propres	134 475,82 €	40,00%
Total HT	336 189,54 €	100,00%

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de demandes de subvention.

8. Rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers – création d'une Maison de la musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers, tel que présenté, pour un montant estimé à 3.020.000 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL / DETR	1 510 000,00	50 %
Région Grand Est	Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité	302 000,00	10 %
CeA	Dispositif d'aide territoriale	302 000,00	10 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	906 000,00	30 %
		3 020 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

9. Rénovation de l'école élémentaire de l'Île Napoléon : reconstruction d'un bâtiment

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de reconstruction du bâtiment 3 de l'école élémentaire de l'Île Napoléon dans le cadre de sa rénovation énergétique et de sa mise en accessibilité, pour un montant estimé à 800.000 € HT,

- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL / DETR	400 000,00	50 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	400 000,00	50 %
		800 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

FONCIER

10. Acquisition d'une parcelle forestière – Section CX n°16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir auprès des héritiers de Monsieur [REDACTED], la parcelle cadastrée sous section CX n° 16 d'une surface de 29,72 ares pour la somme de 1 500 euros ;
- De confier à l'étude notariale BAUER et MENDEL à Wittenheim la rédaction de l'acte de vente ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

11. Cession de parcelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] les parcelles suivantes :
 - Section DK n° 147/3, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 0,93 are
 - Section DK n° 148/7, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 2,09 ares
- De fixer le prix de vente de ces deux parcelles à 7 500 euros ;
- De céder à la SCI CARLA la parcelle suivante :
 - Section DK n° 149/7, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 0,30 are
- De fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 000 euros ;
- De confier à Maître Christophe CHAUVIN, notaire à Mulhouse, la rédaction des actes de vente ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

PERSONNEL

12. Modification à l'état des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'état des emplois modifié au 1^{er} mars 2022.
- De charger Madame le Maire ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative.
- D'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

13. Informations du Maire et des Adjointes

14. Remplacement des défibrillateurs équipant la commune – demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de remplacement 2022 des défibrillateurs communaux, estimé à 10.000 euros HT
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR	4 000,00	40 %
CEA	Fonds territoriaux	4 000,00	40 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	2 000,00	20 %
		10 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

15. Désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains – demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains, estimé à 400.000 euros HT
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR	200 000,00	50 %

Agence de l'eau		76 000,00	19 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	124 000,00	31 %
		400 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

16. Rénovation de l'éclairage public du parc Entremont - approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le programme de rénovation de l'éclairage public du parc Entremont, estimé à 467.776 euros HT
- De confier la réalisation de cette opération au syndicat de communes de l'Île Napoléon
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL/DETR	187 110,00	40 %
TEA		31 680,00	6,8 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	248 986,00	53.2 %
		467 776,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

◆◆◆

La séance du Conseil Municipal est levée à 19H50

Fait à RIXHEIM, le 1^{er} mars 2022

Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Affiché le :

Retiré le :